

6 - Plan de zonage

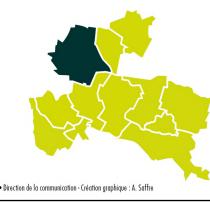
REVISION

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 13/02/2025

Le Président Jean-Michel Fourgous

Date de création :23/03/2022 Date de mise à jour :23/12/2024





Limite de commune **PRESCRIPTIONS** Périmètres prescriptifs particuliers Emplacement réservé (Article L151-41 1°,2° et 3° du Code de l'Urbanisme) Périmètre de 500 m autour des gares Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (Article L151-41 5°du Code de l'Urbanisme) Secteur de mixité sociale (Article L 151-15 du Code de l'Urbanisme) Linéaire de préservation et de développement de la diversité commerciale (Article L151-16 du Code de l'Urbanisme) Ancien site industriel Protection du patrimoine bâti

Mur remarquable à protéger (Article L151-19 du Code de l'Urbanisme) d'art 🔶 🗡 Protection du patrimoine naturel et paysager Espace Boisé Classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme Espace paysager modulé, cœur d'îlot et fond de parcelle protégés (Article L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Elément de construction ou bâtiment remarquable (Article L151-19 du Code de

Enveloppes d'alerte zones humides Classe A

Massif forestier de plus de 100 ha

l'Urbanisme)

Bande de 50m en lisière d'un massif boisé de plus de 100 ha - Zone inconstructible Bande de 50m en lisière d'un massif boisé de plus de 100 ha - SUC

11487 Aménagement d'une promenade Commune 5040 Equipement public Commune 907 Aménagement d'un espace vert 263 Aménagement d'un espace Commune 124 Accès piétons Commune 2950 Elargissement de voirie Communauté d'agglomération 3903 Communauté d'agglomération Ouvrage public 873 Communauté d'agglomération Ouvrage public 716 Espace public Communauté d'agglomération 414 Espace public Communauté d'agglomération

